

LES CENTRES RESSOURCES ILLETTRISME (CRI) : OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES, REGIONALES DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

L'action des Centres Ressources Illettrisme (CRI) d'Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans des orientations de politiques nationales et régionales en lien avec la mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme, basée au SGAR et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).

A ce titre, ils sont identifiés comme appartenant au réseau de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme.

Ils connaissent depuis bientôt 20 ans un ancrage territorial fort et s'inscrivent ainsi dans une fonction d'interface, d'accompagnement et/ou de coordination dans des projets locaux, départementaux et/ou régionaux.

Remplissant une mission d'intérêt général, les CRI développent une posture de tiers neutre et expert sur les problématiques de développement des compétences de base et de maîtrise de la langue française. Cette dynamique permet, sur les territoires, d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, au travers notamment de la participation au Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, ainsi que l'expérimentation, l'accompagnement d'actions au service des institutions et des usagers.

Les CRI sont portés par des associations et sont soutenus par des partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements, Collectivités Locales...).

Quelques chiffres :

7% de la population entre 18 et 65 ans est en situation d'illettrisme (scolarisée en français mais sans maîtriser suffisamment pour être autonome avec la lecture, l'écriture, les calculs simples...). Cela représente 2,5 millions de personnes.

En Auvergne Rhône-Alpes, le taux d'illettrisme est estimé à 7% de la population 17-65 ans, soit environ 294 000 personnes. Lors de la JDC 2015, 3,2% des jeunes sont en grande difficultés avec la lecture, soit 2944 jeunes.

I. PUBLICS, PARTENAIRES ET MISSIONS DES CRI

Les CRI répondent de manière permanente aux demandes individuelles ou collectives :

- des professionnels de l'accueil, de l'information et de l'orientation
Acteurs du SPRO, du PRAO, du Service Public de l'Emploi, des associations...
- des professionnels de l'insertion, de la formation, de l'emploi et du secteur économique
Acteurs des SIAE, des OPCA, des OF, des CFA, des entreprises, les partenaires sociaux.
- des professionnels de l'accompagnement social
Acteurs de la prévention et de l'éducation spécialisée, structures sociales de proximité, du travail social.
- des partenaires institutionnels
Collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil départemental, intercommunalités Communes...); services déconcentrés de l'Etat (Préfectures, DIRECCTE, DRJSCS, DDCS, DDCSPP, DCII, DRAAF, DIRPJJ, organismes sociaux); l'Education Nationale.
- de tout citoyen
En demande d'information sur les solutions de formation disponibles, en proximité, et au regard de ses besoins et profil linguistique.



Les missions des CRI – Centres Ressources Illettrisme

Les CRI sont garants de 3 missions principales d'intérêt général inscrites dans le canevas national de l'ANLCI :

<p>INFORMATION</p> <p>ORIENTATION</p> <p>DOCUMENTATION</p>	<p>Accueil et information pour tout public (public ultime, acteurs : salariés, bénévoles, individuels...)</p> <p>Information et aide à l'orientation sur les dispositifs de formation (cartographie de l'offre de formation apprentissage de la langue, savoirs de base et compétences clés)</p> <p>Documentation et mutualisation des ressources (outils pédagogiques, référentiels, outils de positionnement...)</p> <p>Communication, diffusion d'outils d'aide à l'orientation</p> <p><i>Moyens : rencontres au sein des CRI, rencontres sur site, N° Vert Illettrisme, N° Vert sur le Rhône, sites internet des CRI, site internet www.parlera.fr (Portail des actions et ressources linguistiques en Auvergne-Rhône-Alpes)</i></p>
<p>SENSIBILISATION</p> <p>QUALIFICATION</p> <p>PROFESSIONNALISATION</p>	<p>Conception, organisation et animation de sessions de sensibilisation, de qualification, de formation mais aussi de conférences, de groupes d'échanges de pratiques...</p> <p>A destination : des acteurs de l'accueil, de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion, des collectivités, des associations ; salariés et bénévoles</p> <p><i>Moyens : animations par les salariés des CRI et mise à disposition d'intervenants spécialisés. Organisation au CRI ou sur site.</i></p>
<p>CONSEIL</p> <p>APPUI TECHNIQUE</p> <p>VEILLE ET EXPERTISE</p>	<p>Accompagnement d'initiatives et d'actions au niveau local, départemental, régional</p> <p>Appui à la mise en œuvre de projets d'action, diagnostics territoriaux</p> <p>Suivi d'actions au niveau départemental et régional, en lien avec le Conseil Régional</p> <p>Relais sur les territoires, auprès des structures</p> <p>Veille, recherche, développement</p> <p>Participation à la politique régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme en lien avec la chargée de mission illettrisme du Conseil Régional et avec la chargée de mission régionale illettrisme/SGAR/ANLCI</p> <p>Participation à la politique nationale en lien avec l'ANLCI</p> <p><i>Moyens : rencontres au sein des CRI, rencontres sur site, participation et (co-)animation de comités de suivi, de pilotage, animation de groupes de travail, outils de diagnostic des besoins</i></p>

II. APPORTS DES CRI EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Ancrée sur les besoins des territoires et articulée avec les politiques publiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'action des CRI :

- apporte une **visibilité** et une **lisibilité de l'offre de formation sur les compétences de base et la maîtrise de la langue**, afin d'aider les acteurs des territoires à orienter les publics selon leurs besoins ;
- permet la **mobilisation** et la **sensibilisation** des acteurs/partenaires sur la problématique de la maîtrise des compétences de base et de la langue française des publics en insertion sociale et/ou professionnelle ;
- contribue à la **mise en réseau** des acteurs/partenaires et à la coordination de l'offre sur les territoires, pour une réelle prise en compte de ces problématiques dans les actions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de formation en fonction des priorités des territoires ;
- favorise le repérage, l'analyse de **besoins non couverts**, pour contribuer à la mise en œuvre d'initiatives locales en articulation avec les **priorités territoriales** ;
- favorise la **montée en compétences des partenaires**, l'adaptation de leurs pratiques pour optimiser la qualité des orientations et des prescriptions vers les dispositifs ou ressources ;
- favorise la **construction de parcours cohérents** dans une logique de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours ;
- contribue à **améliorer la qualité des actions de formation** ;
- contribue à la **capitalisation** et à l'**évaluation** de la politique régionale des actions compétences de base et maîtrise de la langue.

III. RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

L'action des centres ressources s'inscrit dans un cadre législatif et institutionnel à l'échelle nationale et régionale : les CRI travaillent ensemble à l'échelle nationale et régionale depuis de longues années.

1998	Loi d'orientation et de lutte contre les exclusions.
2001	Création de l'ANCLI, dans le prolongement de la loi 1998.
2006	Le Parlement européen et le Conseil européen ont produit une recommandation sur les « compétences clés » pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
2009	Conformément aux orientations du code du travail, le dispositif compétences clés est mis en place par l'Etat/FSE. Il a pour objectif de proposer notamment aux personnes en situation d'illettrisme , un parcours de formation pour actualiser ou développer leurs compétences.
2013	Un second plan Régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui couvre la période jusqu'en 2016 est signé par les acteurs régionaux (Préfet de région, Président du conseil régional, les 2 recteurs, DRJSCS et DRAAF). La lutte contre l'illettrisme est « grande cause nationale ».
2014	La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, indique que les régions, contribuent à la lutte contre l'illettrisme , en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de compétences .
2015	Le 6 mars 2015, réunion interministérielle « égalité et citoyenneté », le premier ministre propose 7 mesures, de l'enfance à l'âge adulte, pour faire face aux inégalités dans la « maîtrise de la langue française ». Le 11 mai 2015, le Contrat Plan Etat Région de Rhône Alpes est signé : la lutte contre l'illettrisme est inscrite comme une thématique transversale.

LE RESEAU DES CENTRES RESSOURCES ILLETRISME D'Auvergne Rhone-Alpes

	<p>AFI/ECRIT 01 526 rue Paul Verlaine – BP 17 01 960 Péronnas</p> <p>Sandra SEGUIN-NANTAS sandra.seguin-nantas@afi3.fr / 06 84 28 63 27</p> <p>Nathalie BERTRAND nathalie.bertrand@afi3.fr / 06 87 44 48 59</p>		<p>AFI/ECRIT 69 185 bis rue Jean Voillot 69 100 Villeurbanne</p> <p>Sandra SEGUIN-NANTAS sandra.seguin-nantas@afi3.fr / 06 84 28 63 27</p> <p>Dominique GENTY dominique.genty@afi3.fr / 06 43 86 44 76</p>
 <p>Centre Ressources Illettrisme Ardèche-Drôme</p>	<p>CRI Ardèche Drôme DIEDAC – PLIE du Valentinois Immeuble Le Phénix 36 B rue de Biberach 26 000 Valence</p> <p>Laure DUPONT-GAILLARD crio726@plieduvalentinois.fr / 07 81 19 81 32</p>	 <p>Centre Ressources Savoirs de Base (CRSB)</p>	<p>CRSB – Centre Ressources Savoirs de Base PSA Savoie 725 Faubourg Montmélian 73 000 Chambéry Cedex</p> <p>Emilie BUTTIN crsb@psa-savoie.com / 04 79 33 99 33</p>
 <p>Centre Ressources Illettrisme de l'Isère</p>	<p>IRIS – CRI 38 Le Patio – 97 galerie de l'Arlequin 38 100 Grenoble Site : www.cri38-iris.fr</p> <p>Isabelle KRAFT isabelle.kraft@ireps-ara.org / 04 76 40 16 00</p>		<p>CRIA 74 Maison de l'emploi – 100 rue Paul Verlaine 74130 Bonneville Tel : 04 50 97 29 50</p> <p>Patricia BERTRAND cria74@maison-emploi.com / 06 76 21 74 76</p>
	<p>AFI/ECRIT 42 94 rue Gabriel Péri 42 100 Saint-Etienne</p> <p>Sandra SEGUIN-NANTAS sandra.seguin-nantas@afi3.fr / 06 84 28 63 27</p> <p>Philippe DUGRAND philippe.dugrand@afi3.fr / 07 88 00 90 07</p>		<p>CRI Auvergne 6 rue du Clos Notre Dame 63000 Clermont-Ferrand Site : www.cri-auvergne.org</p> <p>Danielle ASPERT direction@cri-auvergne.org / 04 73 90 48 16</p>